



République Française  
Département : AVEYRON  
Arrondissement : Millau  
AYSSENES - COMMUNE



## Procès verbal

Le jeudi 05 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie-Chantal CALMES.

Secrétaire de la séance : Marie-Josée VIGUIER

**Présents** : Marie-Chantal CALMES, Jérôme FABRE, Thierry DURAND, Marie-Josée VIGUIER, Jean-Marc DEVIC, Adeline TROUCHE

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Jérôme GRIALOU, Alain MARC, Fabien RECH, Mélanie CARON, Damien VAYSSETTES

**Présents non votants** : Isabelle AUZIECH FRAYSSINHES, Sophie FRAYSSINHES, Mylène PAILHORIES, Pierre DEVIC

### Ordre du jour :

- \* Approbation des comptes rendus du 18 décembre 2025 et 26 janvier 2026
- \* Vote des CFU du budget principal et du budget assainissement (si disponible)
- \* Devis aménagement sous la maison de la châtaigne
- \* Questions diverses

Après émargement de la liste des présents, Madame La Présidente demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du 19 décembre 2025 ; aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **Délibérations du conseil :**

### ● Délibération sur le compte unique financier - AYSENES 2025 (N° DE\_006\_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	224 592,11	4 843,05	0,00	4 843,05	224 592,11
Opérations exercice	250 205,68	413 229,54	438 627,62	648 210,15	688 833,30	1 061 439,69
Total	250 205,68	637 821,65	443 470,67	648 210,15	693 676,35	1 286 031,80
Résultat de clôture		387 615,97		204 739,48		592 355,45
Restes à réaliser	0,00	0,00	137 318,56	128 441,72	137 318,56	128 441,72
Total cumulé	0,00	387 615,97	137 318,56	333 181,20	137 318,56	720 797,17
Résultat définitif		387 615,97		195 862,64		583 478,61

Marie-Chantal CALMES se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jérôme FABRE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jérôme FABRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ● Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - AYSENES 2025 (N°

**DE\_007\_2026)**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	224 592,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	163 023,86
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	387 615,97
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>387 615,97</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	387 615,97
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

- **Délibération sur le compte unique financier - ASSAINISSEMENT DE AYSSENES 2025 (N° DE\_008\_2026)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
--	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	-------------------	----------------

Résultats reportés	0,00	1 862,97	0,00	65 252,73	0,00	67 115,70
Opérations exercice	25 261,28	26 722,67	55 815,10	28 708,05	81 076,38	55 430,72
Total	25 261,28	28 585,64	55 815,10	93 960,78	81 076,38	122 546,42
Résultat de clôture		3 324,36		38 145,68		41 470,04
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	3 324,36	0,00	38 145,68	0,00	41 470,04
Résultat définitif		3 324,36		38 145,68		41 470,04

Marie-Chantal CALMES se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jérôme FABRE vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Jérôme FABRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**• Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ASSAINISSEMENT DE AYSSENES 2025 (N° DE\_009\_2026)**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	1 862,97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>1 461,39</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	3 324,36
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>3 324,36</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 324,36
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

• **Rénovation et extension du centre d'incendie et de secours de Villefranche de Panat (N° DE\_011\_2026)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal,

- que la sécurité sur l'ensemble du territoire de la commune est assurée par les sapeurs-pompiers de de Villefranche de Panat dans le cadre des pouvoirs de police administrative des maires compétents territorialement.
- les différentes réunions du comité de pilotage pour la rénovation du centre d'incendie et de secours sur le bassin de Villefranche de Panat
- qu'il ressort de ces réunions qu'il convient de procéder à la rénovation et l'extension du centre d'incendie et de secours de Villefranche de Panat.
- les modalités de financement du projet, à savoir :
  - Communes défendues à hauteur de 50 % du coût HT de l'opération (études, travaux, maîtrise d'œuvre et prestations diverses) avec répartition entre les communes au prorata de la population communale défendue,
  - Conseil Départemental à hauteur de 48 % du coût HT de l'opération dans les conditions et limites de son programme d'aide,
  - SDIS de l'Aveyron pour le solde.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide du principe de la rénovation et d'extension du centre d'incendie et de secours de Villefranche de Panat,
- accepte le principe de la participation financière de la commune selon le plan de financement prévisionnel suivant :
  - participation des communes défendues : 50 % du coût HT de l'opération,
  - participation du Conseil Départemental : 48 % du coût HT de l'opération,
  - SDIS : Solde.
- décide de la participation communale, servie au SDIS en fonds propres, qui fera l'objet d'une convention d'accompagnement financier et sera arrêtée précisément au vu des résultats de la consultation des entreprises (à ce jour le coût d'opération prévisionnel H. T. est estimé à 474 806 €),
- autorise Madame le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Devis aménagement sous maison châtaigne :**

→ VGM-Installateur du matériel du restaurant-fait deux propositions :

- Un L-Vaisselle à capot pour un montant HT de 6 545€ + casiers supplémentaires 295€.

A cela il faut ajouter l'alimentation électrique en triphasé (entre 1500 et 2000 euros).

-Un L-Vaisselle frontal sur socle pour un montant Ht de 3 124€ sans autres accessoires ni modifications.

Cet aménagement sera financé par le Fond de Partenariat Territorial versé par Nadara afin de promouvoir le développement de projets citoyens sur les communes d'implantation de parc éolien, ceci jusqu'au renouvellement du parc prévu en 2028. Une convention a été signée avec le Comité des fêtes, pour un montant de 3750 € par an.

Un premier versement a eu lieu en décembre au titre de 2025.

Toutefois après discussion le lave-vaisselle à capot semble être le plus approprié malgré son coût. Il sera bon de prendre l'avis des présidents des associations avant de faire une commande.

Sur proposition d'Adeline Viguiet-Trouche, la mairie prend à sa charge l'installation du compteur en triphasé.

Il sera difficile d'avoir l'équipement pour la fête des fraises.

→ Devis de réparation d'une des chambres froides du restaurant établi par MATOPRO St Affrique : 883€ HT.

Avant de procéder à la réparation voir avec le restaurateur si cette chambre froide leur est utile.

### **Questions diverses :**

- La distribution des Brèves a eu lieu début de semaine 10. Mélanie a émit le souhait d'être remplacée.
- Transports scolaires : nouveaux circuits à faire avant le 15 mars.
- Nommer un assistant de prévention : obligatoire dans toutes les collectivités territoriales. L'assistant de prévention est un poste relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Ce ne doit pas être un élu, il faut donc nommer soit Marie-Noëlle, soit Jonathan.

Décision du conseil : Jonathan colombier.

- Pour la préparation du budget M57 :

\* Adhésion CAUE 2026 (non faite), adhésion ANEM 2026(139€ faite), AMRF 2026 (130€ faite).

\*Demande de subventions : Pompiers Villefranche de Panat, ADMR Le Truel, Patrimoine

Petit rappel : les associations doivent faire parvenir en mairie les comptes 2025.

- Divers courriers : vigilance pour les établissements classés ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, suite à l'incendie à Cran Montana.

- Procès-verbal conseil d'école du RPI Le Truel-St Victor et Melvieu :

- Quelques réunions :

- 09/03 à 10 heures Smels à Grammont et le 19/03 idem.

- 13/03 à 15heures30 signature chez Maître Cunienq cession Matet.

- 17/03 à 11 heures ADM dernier CA.

- 02/04 à 9 heures dans les locaux du SDIS de Millau présentation Plan départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI).

- 08/04 entreprise ATSF Rodez vient faire un devis pour le nettoyage de la VMC du restaurant (06 65 60 07 22), Mail : [acceuil@atsf-rodez.fr](mailto:acceuil@atsf-rodez.fr)

- 13/04 QEnergy à 14 heures au Truel , Comité de pilotage du Repowering du parc éolien des Alasses.

